



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

283^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE

SAC-241129

Le 29 novembre 2024

de 13 h à 16 h

À distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-241129



SAC-241129

UNIVERSITÉ DE MONCTON

283^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 29 novembre 2024

À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	UdeM
Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Danika Beaudin, étudiante	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Francis Bourgoin, étudiant	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Germaï Lesly Okome Ekome Toung, étudiant	Shippagan
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Christophe Traisnel, professeur	Moncton
Jeanne-Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton	Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Lacina Coulibaly, professeur	Moncton	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Étienne Dako, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	UdeM
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	UdeM
Viktor Freiman, professeur	Moncton	Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	UdeM
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Pierre Philippe Ferguson, vice-recteur par intérim	Shippagan
Octave Keutiben, professeur	Moncton	Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Érik Labelle Eastaugh, doyen	Moncton	Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Madeline Lamboley, professeure	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Stéphanie Wheaton, registraire	Moncton
Gabriel Laplante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		
Christine Paulin, professeure	Moncton		
Gérard Poitras, doyen	Moncton		

Personnes excusées : André Blanchard, Salah-Eddine El Adlouni, Caroline P. LeBlanc, Michel Soucy et Simon Thériault.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-241004	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-241004	5
7.1. Mise à jour du Calendrier universitaire	5
7.2. Modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 Fraude (1 ^{er} cycle).....	6
7.3. Modification mineure au règlement universitaire 28.12.3.1.....	6
7.4. Autres	6
8. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION DES ANIMAUX EN RECHERCHE, EN ENSEIGNEMENT ET DANS LES ESSAIS	6
9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	7
10. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION	7
10.1. Chaires de recherche stratégiques.....	7
10.2. Création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement	9
10.3. Création de l'Institut de recherche en santé	10
11. COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1 ^{ER} CYCLE.....	11
11.1. Résolutions transmises pour information	11
12. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE SUR LA QUALITÉ	11
12.1. Rapport d'amélioration continue des programmes en informatique	11
12.2. Rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques.....	11
13. POSTE VACANT AU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	12
14. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE	12
14.1. Liste des personnes finissantes d'octobre 2024.....	12
15. JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN MILIEU UNIVERSITAIRE.....	12
16. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	13
17. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES.....	13
18. AFFAIRES NOUVELLES.....	13
18.1. Remerciements.....	13
19. PROCHAINES RÉUNIONS	13
19.1. Réunion extraordinaire	13
19.2. Réunion régulière.....	13
20. CLÔTURE.....	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	14
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	34
ANNEXE 3 : Documents.....	35
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Calendrier universitaire 2026-2029	
Document C : Modification au règlement 10.9.3.1	
Document D : Modification au règlement 28.12.3.1	
Document E : Politique sur l'utilisation d'animaux en recherche, enseignement et essais	
Document F : Programme de chaires de recherche stratégiques	
Document G : Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire	
Document H : Création de l'Institut de recherche en santé (IRS)	
Document I : Résolutions transmises pour information du CPR	
Document J : Rapport d'amélioration continue des programmes en informatique	
Document K : Rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques	
Document L : Liste finale des personnes finissantes (octobre 2024)	
Document M : Journée de réflexion sur l'intelligence artificielle en milieu universitaire	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (283^E SÉANCE)

13 h 4 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Il procède ensuite à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutateurs pour la réunion sont Janice Comeau et Michel Couture.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président mentionne les noms suivants : André Blanchard, Salah-Eddine El Adlouni, Caroline P. LeBlanc, Michel Soucy et Simon Thériault.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

Le président indique que la présentation orale du recteur et vice-chancelier relativement au processus de renouvellement de mandat aura lieu en janvier.

Le président demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Retrait du point 11.1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que des consultations supplémentaires sont nécessaires dans le dossier de création du Baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie, notamment des consultations auprès des associations professorales et des associations étudiantes. Il demande que le dossier soit reporté à la prochaine réunion.

R : 01-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le point 11.1 (Création du Baccalauréat ès arts – majeure en environnement et géographie) soit retiré de l'ordre du jour. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Retrait du point 10.1

Érik Labelle Eastaugh, doyen de la Faculté de droit, demande que le point 10.1 portant sur la Signature UMoncton soit retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine réunion afin de permettre aux membres du Sénat académique de prendre connaissance d'un mémoire qu'il a rédigé et qu'il souhaite partager avec les membres. Ce mémoire soulève des points par rapport à la liberté académique. Une discussion s'ensuit sur le fond de la question. Le président rappelle que la question ne doit pas faire l'objet d'un débat en ce moment.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 02-SAC-241129

Érik Labelle Eastaugh, appuyé par Micheline Gleixner, propose :

« Que le point 10.1 (Signature UMoncton) soit retiré de l'ordre du jour. »

Vote sur R02 Pour : 16 Contre : 10 ADOPTÉE

R : 03-SAC-241129

Amel Kaouche, appuyée par Érik Labelle Eastaugh, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié aux résolutions R01-SAC-241129 et R02-SAC-241129. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-241004**R : 04-SAC-241129**

Olivier Clarisse, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le procès-verbal SAC-241004 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-241004**7.1. Mise à jour du Calendrier universitaire**

Voir le Document B

La registraire présente une modification proposée au Calendrier universitaire 2026-2029. Une journée de reprise a été ajoutée, soit le 10 octobre 2028.

Par ailleurs, la registraire précise que la journée de reprise du 12 octobre 2027 reste au calendrier afin de préserver l'équilibre dans le nombre d'occurrences de cours.

Aucune question n'est soulevée.

R : 05-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte la mise à jour du Calendrier universitaire 2026 à 2029. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

7.2. Modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 Fraude (1^{er} cycle)

Voir le Document C

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) présente une modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 qui porte sur la fraude. Cette modification est en lien avec l'arrivée des nouveaux outils de l'intelligence artificielle.

Aucune question n'est soulevée.

R : 06-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 10.9.3.1 portant sur la fraude au 1^{er} cycle. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

7.3. Modification mineure au règlement universitaire 28.12.3.1

Voir le Document D

La VRAEAP indique que les modifications mineures apportées au règlement 10.9.3.1 portant sur la fraude sont également apportées au règlement 28.12.3.1 pour les cycles supérieurs.

Aucune question n'est soulevée.

R : 07-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Micheline Gleixner, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 28.12.3.1 portant sur la fraude aux cycles supérieurs. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

7.4. Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION DES ANIMAUX EN RECHERCHE, EN ENSEIGNEMENT ET DANS LES ESSAIS

Voir le Document E

Le vice-recteur adjoint à la recherche (VRAR) présente la nouvelle politique portant sur l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les essais. Cette nouvelle politique formalise les pratiques et les procédures utilisées par le Comité de protection des animaux (CPA). Ces pratiques et procédures respectent les directives du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). La nouvelle politique prévoit les rôles et responsabilités du VRAR, du Comité de protection des animaux, du Comité d'évaluation du mérite scientifique et du Comité d'évaluation du mérite pédagogique. Elle donne également des directives aux utilisatrices ou utilisateurs d'animaux et donne des instructions quant aux soins vétérinaires.

R : 08-SAC-241129

Francis LeBlanc, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique adopte la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les essais. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**R : 09-SAC-241129**

Francis LeBlanc, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique examine ce point en huis clos. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques a été mis à la disposition des membres par l'entremise de la plateforme de réunion DiliTrust. On rappelle que ce rapport est confidentiel.

- Période de lecture de 10 minutes.
- Vote à l'aide de Forms.
- Retour en assemblée délibérante.

Résultats du vote : *Toutes les candidatures soumises au Sénat académique pour l'obtention d'un grade honorifique ont été adoptées.*

Note -- Le document est retiré de DiliTrust immédiatement après le vote.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION**10.1. Chaires de recherche stratégiques**

Voir le Document F

Le VRER rappelle que l'action 3.5.2 de la Stratégie *Cap sur l'avenir* prévoit la création d'un programme de chaires de recherche interne en partenariat avec le campus d'Edmundston, le campus de Shippagan et les facultés. Dans ce contexte, des paramètres et un plan de dotation ont été élaborés dans le document intitulé « Programme de chaires de recherche stratégiques ».

Le vice-recteur adjoint à la recherche présente le document en expliquant les paramètres et le plan de dotation. On note que les chaires de recherche stratégiques visent à augmenter le volume des activités de RDC dans l'ensemble des domaines et en particulier dans nos axes et créneaux de recherche, ainsi qu'en créativité et engagement. En tout, il y aurait six chaires de recherche et possiblement une 7^e en environnement. Le document précise que les campus et facultés pourront soumettre des profils de chaire dans l'ensemble des disciplines ou associés à nos axes et créneaux de recherche, ou en créativité et engagement.

Une discussion s'ensuit, notamment sur le quatrième paramètre qui porte sur des exclusions.

Voici quelques points :

- On demande si la chaire portant sur la créativité et l'engagement est *de facto* affiliée à la Faculté des sciences de l'éducation? Le VRAR indique que non.

- On demande si les thématiques peuvent varier au cours des années. Le VRAR répond que oui.
- On demande si l'on vise minimalement une chaire par campus. Le VRAR répond que oui.

Le recteur rappelle que l'objectif des chaires est de soutenir le développement de la recherche des jeunes professeures et professeurs en début de carrière et mi-carrière. S'il n'est pas possible de recruter une personne ayant ce profil, le comité d'évaluation pourra réexaminer ce paramètre spécifiquement pour la chaire portant sur la créativité et l'engagement.

La discussion mène à une proposition d'amendement (voir P : 11-SAC-241129). Une discussion s'ensuit sur l'amendement. Divers points sont soulevés, dont les suivants.

- Il ne faut pas perdre de vue la finalité du projet, soit d'encourager les jeunes professeures et professeurs dans leur performance en recherche.
- Les campus d'Edmundston et de Shippagan n'ont pas forcément un bassin aussi large que le campus de Moncton pour recruter des professeurs adjoints et agrégés. Il serait préférable de permettre à tous les membres du corps professoral des campus (UMCE et UMCS) d'y participer.
- Il est important de donner un envol à la recherche à l'Université de Moncton. On veut avoir de l'impact chez les plus jeunes membres du corps professoral.
- Il faut éviter les exceptions.
- L'amendement n'exclut pas les titulaires, elle donne une priorité à divers rangs.

La discussion revient à la proposition principale. Les points suivants sont soulevés :

- Pourquoi six crédits de dégrèvement et non pas neuf crédits comme pour d'autres chaires? Le recteur rappelle que chaque titulaire aura aussi accès à trois crédits automatiques supplémentaires lorsque la chaire détient un financement des grands conseils. Si elle ne détient pas une subvention d'un grand conseil national, elle a une obligation de soumettre une telle demande annuellement. Le Bureau de la recherche pourra les soutenir dans leur démarche.
- Les charges de travail ne sont pas nécessairement les mêmes d'un campus à l'autre, notamment au niveau de l'enseignement.

Le recteur rappelle que l'Université n'est pas un institut de recherche, mais un institut d'enseignement et de formation. À ce titre, les jeunes professeures et professeurs doivent développer leur expertise tant au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la recherche. Ce qui est proposé est un équilibre entre les deux.

R : 10-SAC-241129

Francis LeBlanc, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le programme de chaires de recherche stratégiques qui comprend les paramètres des chaires de recherche et le plan de dotation. »

P : 11-SAC-241129

Amendement

Olivier Clarisse, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Étant entendu que le 4^e paramètre se lise comme suit : « Les personnes ayant déjà détenu une chaire de recherche sont exclues et que, dans l'attribution des

chaires, la priorité soit donnée aux personnes au rang d'adjoint, d'adjointe ou au rang d'agrégée, d'agrégé. »

Vote sur P11	Pour : 9	Contre : 21	REJETÉE
Vote sur R10	Pour : 30	Contre : 2	ADOPTÉE

10.2. Création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement

Voir le Document G

Le VRER rappelle l'objectif principal qui a mené à la mise au point du projet de création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Il rappelle la nouvelle mission de l'Université, qui, entre autres, se consacre à la formation des personnes créatives et engagées. Le nouveau centre permettra d'accompagner le corps professoral dans cette démarche.

La VRAEAP présente le projet de création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet du chantier « Enseignement et RDC » de la Stratégie *Cap sur l'avenir*. Le centre contribuera à la réalisation de plusieurs actions du chantier, notamment les actions 3.1.1 (Signature UMoncton), 3.1.4 (Stratégie d'accompagnement), 3.3.1 (Programme de formation et recherche) et 3.5.2 (Programmes des chaires internes).

La VRAEAP présente les rôles et responsabilités du centre, sa gouvernance, ses partenaires et ses ressources. Parmi ses partenaires, notons le Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire, la Direction générale des technologies, le Bureau de l'apprentissage expérientiel, le Bureau de l'enseignement coopératif, le Centre autochtone Nikonuk, le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire et la Formation continue.

La VRAEAP explique que le nouveau centre remplace le SASE. Le nouveau centre offrira des formations aux professeures et professeurs, formations qui sont exigées et reconnues par la CESPM.

À la page 9 du document, on présente l'organigramme du centre. La VRAEAP fait remarquer que le centre aura deux volets : le volet pédagogie et le volet programmes. Plus loin, à la page 17, l'on présente la gouvernance du centre en expliquant qu'il y aura deux comités, soit le Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes ainsi que le Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage.

Au niveau financier, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) indique que le plan est en développement, toutefois certaines dépenses seront assurées par le budget de la Stratégie *Cap sur l'avenir*.

Lors de la discussion, la VRAEAP indique qu'une lettre d'entente concernant la dissolution du SASE a été signée. Il est prévu que les projets collectifs seront encouragés. Sur ce point, un membre indique que l'article 11.17 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'employeur devrait être réexaminé.

À la fin de la discussion, le recteur et vice-chancelier remercie Mme Dawes pour l'excellent travail. Merci beaucoup!

R : 12-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Sous réserve d'un avis favorable du Comité de finance, que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. »

Vote sur R12	Pour : 30	Contre : 1	ADOPTÉE
--------------	-----------	------------	---------

10.3. Création de l'Institut de recherche en santé (IRS)

Voir le Document H

Le VRER rappelle que le projet de création de l'Institut de recherche en santé (IRS) est un projet phare du chantier « Enseignement et RDC » de la stratégie *Cap sur l'avenir*. Il s'agit de l'action 3.5.1 du plan opérationnel institutionnel.

Le VRAR présente le projet de création à l'aide d'une présentation PowerPoint. Essentiellement, le projet est de transformer l'Institut atlantique de recherche sur le cancer vers un institut œuvrant dans un plus grand nombre de domaines de la santé. Ce projet fortifie l'axe de recherche en santé. Il mène vers un rapprochement important entre les chercheuses et chercheurs de l'Université de Moncton et les cliniciennes et cliniciens du réseau Vitalité.

La mission de l'IRS est d'agir ensemble pour une recherche en santé à fort impact aux bénéfiques de nos communautés. La vision de l'IRS est d'être un point focal de création et d'intégration de solutions pour adresser les enjeux en santé.

Le VRAR présente la nouvelle structure de gouvernance. On note que l'institut est composé de cinq pôles de recherche, soit (1) le vieillissement (2) les neurosciences et la santé mentale, (3) la promotion de la santé et prévention des maladies chroniques, (4) l'organisation et soins de santé, et (5) le centre de recherche sur le cancer.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Regrouper les organisations de recherche et de formation (ensemble des expertises)
- Favoriser la réalisation de recherches disciplinaires, multidisciplinaires et intersectorielles
- Réduire le temps entre la découverte et l'application des connaissances en engageant les utilisateurs de connaissances en temps opportun (priorités de recherche, transfert et application des connaissances)
- Appuyer et faire rayonner les personnes chercheuses et cliniciennes-chercheuses dans le développement de solutions pérennes pour les défis en santé de notre population et de notre système de santé
- Collaborer avec les parties prenantes de la communauté afin de contribuer à l'avancement des connaissances en santé en menant des recherches et des études cliniques pertinentes

L'Université de Moncton prévoit investir à peu près 100 000 \$ par année pour cinq ans pour l'institut. Ce montant s'ajoute aux chaires de recherche stratégiques qui viennent se greffer à l'axe santé. Le VRAR présente des éléments du budget. Celui-ci sera adopté par le Conseil de l'Université au cours du semestre.

Le VRAR indique les prochaines étapes du projet :

- Mettre en œuvre la nouvelle structure de gouvernance et lancement du processus de recrutement du PDG
- Procéder au lancement officiel de la nouvelle structure de recherche en santé en février 2025 et début opérationnel en mai 2025
- Présenter les demandes de financement externe, conclure des ententes de contribution financière et campagne de collecte de fonds

La discussion porte surtout sur l'importance de respecter l'accord de San Francisco (DORA). Le VRAR indique qu'il prend note du commentaire.

Plusieurs membres du Sénat académique félicitent les équipes de travail pour ce travail d'envergure qui s'inscrit dans le développement de l'axe de la santé.

R : 13-SAC-241129

Francis LeBlanc, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création de l'Institut de recherche en santé (IRS) tel que présenté dans le Rapport d'état du projet en date du 29 novembre 2024. »

Vote sur R13

Pour : 30

Contre : 1

ADOPTÉE

11. COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE**11.1. Résolutions transmises pour information**

Voir le Document I

Le VRER présente les résolutions du Comité des programmes de la réunion du 18 octobre 2024. On note plusieurs modifications en lien avec le programme de B.A. majeure en environnement et géographie.

12. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE SUR LA QUALITÉ**12.1. Rapport d'amélioration continue des programmes en informatique**

Voir le Document J

La VRAEAP présente les actions prises à la suite de l'évaluation des programmes en informatique. Elle présente les actions complétées et les actions en cours. Elle rappelle que le projet de développer les résultats d'apprentissage de programme a été ajouté au projet d'amélioration continue. Ceci devrait être terminé selon le calendrier proposé.

R : 14-SAC-241129

Andrée Roy, appuyée par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en informatique à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CGV-190413). »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

12.2. Rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques

Voir le Document K

Le Sénat académique passe en revue le rapport d'amélioration continue pour les programmes en mathématiques. Des dossiers seront présentés au Comité de la planification et d'autres seront présentés au Comité des programmes. La VRAEAP rappelle que le projet de développer les résultats d'apprentissage de programme a été ajouté au projet d'amélioration continue. Ceci devrait être terminé selon le calendrier proposé.

R : 15-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en mathématiques à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CGV-181208). »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

13. POSTE VACANT AU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Huis clos

R : 16-SAC-241129

Sylvie Morin, appuyée par Gérard Poitras, propose :

« *Que le Sénat académique se transforme en huis clos pour ce point.* »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Le Comité note qu'une membre du Comité consultatif de sélection pour le renouvellement du recteur et vice-chancelier souhaite se retirer du comité pour des raisons personnelles. Un nouveau membre est choisi conformément à la procédure d'élection. Aux fins du procès-verbal, ce nom demeurera confidentiel.

Le Sénat revient en assemblée délibérante.

14. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

14.1. Liste des personnes finissantes d'octobre 2024

Voir le Document L

La secrétaire générale présente le rapport portant sur la sanction des études pour la remise des diplômes d'octobre 2024. On note que 159 diplômes ont été sanctionnés. Voici le décompte par campus :

Campus d'Edmundston	49 diplômes
Campus de Moncton	100 diplômes
Campus de Shippagan	10 diplômes

15. JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Voir le Document M

Le VRER présente le *Rapport des questionnaires sur la Journée de réflexion sur l'IA en milieu universitaire*. Tenue le 31 octobre 2024 à la salle Richelieu du campus de Moncton, la journée a permis aux participantes et participants de réfléchir ensemble sur l'intelligence artificielle par rapport à la pédagogie, la RDC et l'éthique. Environ 90 personnes ont participé à l'événement.

Un rapport a été généré avec l'aide de ChatGPT à partir des commentaires des participantes et participants. L'analyse permet de constater que les gens voient en l'IA un outil puissant aux multiples applications, mais également une technologie nécessitant une gestion prudente et une approche responsable. Les thèmes principaux sont les suivants : (1) Réglementation et encadrement adaptif; (2) Formation et éducation; (3) Complémentarité avec les compétences humaines; (4) Vigilance face aux risques de fraude et de plagiat; (5) Interdisciplinarité et collaboration; (6) Prise en compte des données qualitatives pour évaluer l'impact de l'IA.

Une membre rappelle l'importance de faire ce genre d'activité en présentiel.

Un membre fait remarquer la complexité du dossier, ce qui indique qu'il faut poursuivre ce type de réflexion. Il semble y avoir nombreux enjeux.

La VRAEAP rappelle le lien entre ce thème et les activités du nouveau Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire. Un des projets proposés porte sur *l'évaluation et l'intelligence artificielle*.

16. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Le recteur indique que les sénateurs et les sénatrices seront invités à répondre au questionnaire d'évaluation de la présidence d'assemblée par l'entremise de DiliTrust. Le sondage prendra fin le 15 décembre.

17. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES

R : 17-SAC-241129

Sylvie Morin, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes soient détruits. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

18. AFFAIRES NOUVELLES**18.1. Remerciements**

Le président d'assemblée remercie Michel Soucy et André Blanchard pour leur travail au sein du Sénat académique et de ses comités.

Le Sénat académique remercie M. Blanchard pour ses 36 années de service à l'Université de Moncton. Nous lui souhaitons une excellente retraite.

19. PROCHAINES RÉUNIONS**19.1. Réunion extraordinaire**

Une réunion extraordinaire du Sénat académique aura lieu à distance le vendredi 17 janvier 2025 à 13 h.

19.2. Réunion régulière

La prochaine réunion régulière du Sénat académique aura lieu à distance le vendredi 7 février 2025 à 13 h 30.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 3.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale